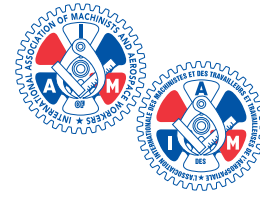


**INTERNATIONAL ASSOCIATION  
OF MACHINISTS AND AEROSPACE WORKERS  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MACHINISTES  
ET DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES  
DE L'AÉROSPATIALE**



*Office of the Canadian General Vice-President • Bureau du Vice-président général canadien*



**IAMAW Canada, 18 Wynford Drive, #310, Toronto, Ontario M3C 3S2**  
TEL: 416.386.1789 • FAX: 416.386.0210 • info@iamaw.ca • IAMAWCanada @IAMAWCanada



NOM DU MEMBRE  
ADRESSE CIVIQUE  
VILLE (PROVINCE) CODE POSTAL

Le 3 décembre 2020

Carte n° xxxxxxxx Section locale n° xxxx

**Avis de mise en candidature et d'élection pour les postes de président international de l'AIM  
et de secrétaire-trésorier général de l'AIM, 1 vice-président général canadien, 1 délégué auprès du  
CTC, et 5 membres pour le Comité des lois**

Chère Consœur, Cher Confrère,

Conformément aux dispositions récemment modifiées de l'article III des *Statuts de l'AIM*,<sup>1</sup> au Canada, l'AIM tiendra des élections pour pourvoir aux postes de **président international et de secrétaire-trésorier général, 1 vice-président général canadien, 1 délégué auprès du CTC, et 5 membres pour le Comité des lois (dont un du Canada)** jusqu'au 30 juin 2025.

Les mises en candidature en vue de pourvoir à ces postes peuvent être faites dans le cadre d'une assemblée extraordinaire de votre section locale le **samedi 16 janvier 2021**. Dans le cas où les membres de votre section locale mettraient en candidature plus d'une personne pour le poste de **président international, secrétaire-trésorier général, vice-président général canadien, délégué auprès du CTC, et/ou plus de 5 membres pour le Comité des lois**, la section locale devra tenir un vote d'appui le **samedi 13 février 2021**. Enfin, si plus d'un candidat au poste de président international, secrétaire-trésorier général, du C.T.C. et/ou de plus de cinq (5) candidats au Comité de lois reçoit l'appui de 25 section locales ou plus, ou plus d'un candidat au poste de vice-président général du Canada reçoit des candidatures de 20 sections locales Canadiennes ou plus provenant d'au moins trois provinces différentes, l'élection pourra se tenir le **samedi 24 avril 2021**. Ces trois assemblées de mise en candidature, d'appui et d'élection se dérouleront entre **6 et 8 heures** et entre **18 et 20 heures**, à l'emplacement suivant :

[LOCAL SYNDICAL/BUREAU/HÔTEL/RESTAURANT/DOMICILE]  
ADRESSE CIVIQUE  
VILLE (PROVINCE) CODE POSTAL

<sup>1</sup> Les dispositions pertinentes des Statuts récemment modifiés, portant notamment sur l'éligibilité et les règles de qualification pour se porter candidat à un poste électif, se trouvent ici : [www.goiam.org/grand-lodge-elections](http://www.goiam.org/grand-lodge-elections)

Page 2

Lors de toute assemblée extraordinaire, l'assemblée doit demeurer ouverte jusqu'à ce que chaque membre présent sur place avant l'heure de clôture ait eu l'occasion de participer à la mise en candidature ou l'élection. Pour vous aider à valider votre admissibilité à participer à ce processus, **veuillez apporter cette lettre avec vous lors des assemblées de mise en candidature, d'appui et d'élection de votre section locale.** Seuls les membres en règle de la section locale peuvent participer aux processus de mise en candidature et d'élection. Les membres admissibles peuvent aussi y participer par bulletin d'absent, comme expliqué dans l'annexe qui accompagne le présent avis.

Dans le cas d'une mise en candidature, le nom, la section locale et le numéro de carte du candidat doivent être fournis, tout comme le poste pour lequel sa candidature est proposée. Bien qu'un membre puisse mettre en candidature un nombre de personnes inférieur au nombre de candidats requis pour pourvoir à un poste, conformément à la section 4 de l'article III des *Statuts de l'AIM*, à défaut de mettre en candidature le nombre requis de candidats à un poste, l'appui d'une candidature de la section locale audit poste sera déclaré nul et sans effet.

Afin de savoir s'il y a des mises en candidature contestées dans votre section locale nécessitant un vote le 13 février 2021, ou pour confirmer votre lieu de vote, rendez-vous à **[www.grandlodgenominations.org](http://www.grandlodgenominations.org)**. Les sections locales tenant des votes d'appui seront indiquées sur le site Web vers le 21 janvier 2021. Vous devrez ouvrir une session en utilisant votre numéro de carte et le numéro de la section locale indiqué dans le coin supérieur droit de cette lettre, sous la date. Les candidats qui reçoivent une pluralité de votes obtiendront l'appui de la section locale pour les mises en candidature contestées.

Les renseignements concernant l'élection du 24 avril 2021 seront affichés sur le site Web vers le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Les disputes concernant le processus de nomination et d'approbation de l'AIM doivent être déposées par écrit auprès d'Andrew Buffenbarger, adjoint spécial du président international, au Service des statuts et des litiges internes au 9000 Machinists Place, Upper Marlboro Md. 20772 le plus tôt possible, mais au plus tard le 23 février 2021. Les disputes concernant l'élection du 24 avril 2021 devraient être déposées dès que possible, mais au plus tard 10 jours après la fin du dépouillement du scrutin, qui aura lieu en mai 2021.